



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

COMITÉ MINISTÉRIEL CONJOINT
DES
CONSEILS DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE ET DU FONDS
SUR LE
TRANSFERT DE RESSOURCES RÉELLES AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT



1818 H Street, N.W., Washington, D.C. 20433

Téléphone : (202) 458-2980

Fax : (202) 522-1618

Washington, le 25 septembre 2005

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

1. Notre rencontre fait suite à plusieurs importantes réunions qui ont marqué cette « Année du développement », telles le Sommet mondial de 2005 de l'Organisation des Nations Unies qui s'est tenu à New York du 14 au 16 septembre. Ces réunions, et notamment le Sommet du G8 à Gleneagles en juillet, ont permis de renforcer et d'accroître sensiblement la convergence de vues sur les principaux points du programme de développement. Nos entretiens ont porté plus particulièrement sur les questions d'exécution et les actions prioritaires.

2. Nous réitérons notre appui à la réalisation d'objectifs de développement arrêtés d'un commun accord au niveau international, tels que les objectifs de développement pour le Millénaire (ODM), et nous notons qu'il importe, à cette fin, de créer un partenariat international de développement plus fort. Nous jugeons encourageant la volonté de redynamiser le partenariat pour l'aide puisque, en contrepartie à la poursuite de politiques plus résolues par de nombreux pays en développement, les pays développés et d'autres bailleurs de fonds s'engagent à consentir un montant d'aide et d'allègement de la dette supplémentaire et à prendre des mesures pour accroître l'efficacité du développement. Nous réaffirmons l'importance que revêt la poursuite par les pays en développement de politiques judicieuses, notamment la promotion d'un secteur privé solide et l'amélioration de la gouvernance, pour la réalisation des objectifs de développement. À cet égard, nous insistons sur l'importance d'accroître les opportunités offertes à ceux qui peuvent le moins se faire entendre et dont les ressources et les capacités sont les plus limitées. Nous nous réjouissons à l'idée que des ressources supplémentaires seront dégagées maintenant que de nombreux bailleurs de fonds viennent de se fixer un calendrier de manière à atteindre l'objectif fixé pour l'APD, soit 0,7 % du PNB. Nous félicitons les bailleurs de fonds qui ont déjà atteint, voire même dépassé, cet objectif. Ainsi que l'ont demandé les dirigeants mondiaux lors du récent Sommet des Nations Unies, nous prions instamment les pays développés qui ne l'ont pas encore fait, de donner une suite concrète aux engagements qu'ils ont pris en ce domaine. Nous prenons note du lancement de la Facilité financière internationale pour la vaccination et de l'application à venir d'une taxe de solidarité sur les billets d'avion par plusieurs pays. Nous demandons à la

Banque d'aider, en tant que de besoin, à mettre en œuvre ces initiatives de sorte qu'elles s'inscrivent bien dans l'architecture globale de l'aide basée sur les performances et pilotée par les pays. Nous prenons aussi note des travaux actuellement consacrés aux formules de financement mixte et de garantie de marché pour les vaccins.

3. Il est tout aussi important de prendre des mesures pour améliorer la qualité de l'aide que d'en accroître le volume. Nous nous félicitons des progrès accomplis en vue de l'établissement d'indicateurs et d'objectifs tangibles dans le cadre des engagements présentés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Nous demandons à la Banque de collaborer étroitement avec le Comité d'aide au développement de l'OCDE et d'autres partenaires pour appuyer la fourniture d'une aide plus importante et de meilleure qualité, en procédant de manière systématique au suivi des engagements pris et à la vérification des actions mises en œuvre pour les honorer, et en poursuivant résolument l'exécution du programme arrêté pour une gestion axée sur les résultats, l'harmonisation et l'alignement.

4. Nous accueillons favorablement l'ambitieux Plan d'action pour l'Afrique établi par le Groupe de la Banque mondiale, qui permettra d'appuyer les efforts déployés par les pays africains pour accélérer leur croissance, lutter contre la pauvreté et atteindre les ODM. Nous demandons que ce plan soit exécuté rapidement et résolument et prions instamment la Banque de collaborer étroitement avec l'Union africaine, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, la Banque africaine de développement, le Forum pour le partenariat africain et d'autres partenaires. Nous nous félicitons de l'orientation du Plan sur les résultats ainsi que des actions concrètes qu'il propose pour assurer une utilisation efficace du surcroît d'aide. Le Plan d'action privilégie à juste titre le développement des capacités de l'appareil d'État et l'amélioration de la gouvernance ; le renforcement des moteurs de la croissance ; et la recherche d'une large participation à la croissance et de la répartition de ses avantages. Nous louons la prise en compte de tous les aspects relatifs au développement d'un secteur privé africain, à la création d'emplois, à la promotion des exportations, au développement des infrastructures, à l'accroissement de la productivité agricole, au renforcement du développement humain, au développement des capacités (notamment dans les pays touchés par un conflit et dans les États fragiles) et à l'amélioration de l'intégration régionale. Nous insistons aussi sur la poursuite d'actions dans des domaines apparentés tels que le renforcement de la mise en œuvre de l'Initiative pour l'accélération du programme Éducation pour tous, notamment en comblant le déficit de financement ; l'intensification de la lutte contre de grandes maladies comme le VIH/SIDA et le paludisme ; la promotion de la contribution des femmes au développement ; et l'amélioration des conditions dans lesquelles opèrent les petites et moyennes entreprises, notamment en leur donnant accès à des microfinancements. Nous demandons que soient poursuivis les travaux d'analyse et de mise au point des nouveaux mécanismes proposés pour accroître l'envergure de l'aide et cibler cette dernière de manière stratégique sur les pays et les programmes qui peuvent avoir un fort impact sur le développement, qui sont compatibles avec le cadre de l'IDA et qui complètent son action. Nous nous félicitons également de l'importance accordée par le Plan aux partenariats, aux activités de suivi et d'évaluation, et aux mécanismes consultatifs, notamment la présentation de rapports périodiques au Comité sur les progrès accomplis dans le contexte du Rapport de suivi mondial à partir de 2007.

5. Nous accueillons favorablement la proposition du G8 d'annuler l'intégralité de la dette que les pays pauvres très endettés (PPTE) admissibles ont contractée auprès de l'Association internationale de développement (IDA), du Fonds africain de développement (FAD) et du Fonds monétaire international (FMI) ; cette proposition offre une occasion précieuse de réduire la dette et d'accroître les ressources pouvant être consacrées à la réalisation des ODM. Pour assurer une mise en œuvre rapide de cette proposition, nous sommes convenus de la nécessité d'un programme composé d'éléments interdépendants formant un tout, qui donne lieu en particulier à un dédommagement « dollar pour dollar » de l'IDA au moyen de ressources venant réellement s'ajouter aux engagements existants de manière à maintenir l'intégrité financière et la capacité de l'IDA à aider les pays pauvres au cours des années à venir. Nous nous accordons également à penser que les ressources engagées par les donateurs pour financer l'allègement de la dette doivent être additionnelles pour que cet allègement procure des avantages tangibles aux PPTE. Nous ne doutons pas que ce programme, et notamment le financement, les principaux aspects techniques des modalités et le partage volontaire du fardeau, procureront ces avantages. Nous insistons sur l'importance du maintien de solides résultats économiques et d'une bonne gouvernance dans les pays admissibles. Nous prions instamment les pays bailleurs de fonds d'assurer à l'IDA des ressources compensant l'intégralité des flux de remboursement auxquels il lui faudra renoncer par suite de l'allègement de la dette pour qu'il soit possible de conclure un accord sur cette proposition. Nous applaudissons les engagements pris à cet égard par le G8 dans la lettre adressée au Président de la Banque mondiale. Nous demandons à la Banque de préparer au plus tôt le calendrier des versements devant être effectués à titre de compensation et d'établir un système de suivi de toutes les contributions des bailleurs de fonds. Nous nous déclarons, sur cette base, favorable au programme précédent et prions instamment la Banque de prendre toutes les mesures nécessaires pour passer à la phase d'exécution.

6. Nous avons également examiné le déroulement de l'Initiative PPTE, et nous nous félicitons de la poursuite des progrès accomplis dans le cadre de l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés ; nous notons la nécessité de combler le déficit de financement actuel et nous prions instamment les créanciers de participer pleinement à cet effort. Nous continuons d'insister sur l'importance que revêtent les dispositions de l'accord actuel qui stipule que les contributions effectuées au titre de l'Initiative PPTE doivent venir s'ajouter aux autres contributions à l'IDA. Dix-huit pays ont atteint le point d'achèvement, et dix autres sont dans la phase comprise entre le point de décision et le point d'achèvement. Nous attendons avec intérêt la liste définitive des pays admissibles au début de 2006.

7. La poursuite de politiques nationales plus résolues et l'offre d'une aide de plus en plus efficace doivent s'accompagner de mesures ambitieuses pour ouvrir davantage l'économie sur l'extérieur, faciliter l'accès au marché et veiller à ce que les échanges profitent aux pauvres. Si le Programme de développement de Doha ne débouche pas rapidement sur des résultats d'envergure, les pays en développement ne parviendront pas à atteindre le rythme de croissance économique nécessaire à la réalisation des ODM. À l'approche de la conférence ministérielle de Hong Kong, qui marquera une étape cruciale vers la conclusion, en 2006, des négociations du cycle de Doha, le moment est venu pour tous les membres de l'OMC d'œuvrer pour faire progresser les négociations, et nous demandons instamment aux pays développés d'ouvrir la voie. Nous ne pouvons trop insister sur l'importance que revêt, pour l'économie mondiale et la réalisation des ODM, la conclusion d'un accord donnant lieu à : i) une réforme majeure des

politiques commerciales agricoles pour élargir l'accès aux marchés et éliminer les subventions faussant les échanges ; ii) l'adoption de mesures pour ouvrir les marchés des produits manufacturés et des services ; et iii) un accroissement de l'aide à la facilitation des échanges pour remédier aux contraintes liées à l'offre et donner aux pays en développement plus de moyens de tirer profit de l'élargissement des opportunités commerciales. Nous approuvons la proposition de renforcement du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, qui prévoit d'accroître les ressources, d'élargir le champ d'application et d'améliorer l'efficacité de ce mécanisme. Nous demandons à la Banque et au FMI de poursuivre leurs travaux d'examen pour déterminer si les mécanismes actuels permettent d'apporter l'aide requise pour faciliter les échanges régionaux et transfrontières et de réfléchir, si nécessaire, à de nouveaux mécanismes. Nous approuvons la mise en place d'un cadre renforcé d'évaluation des besoins d'ajustement afin de mieux utiliser les mécanismes d'aide des IFI et des bailleurs de fonds. Nous demandons instamment à la Banque et au FMI de mieux intégrer les besoins liés au commerce dans leur appui aux programmes-pays. Nous demandons également à la Banque et au FMI de poursuivre leurs efforts de sensibilisation aux questions de commerce et de développement.

8. Si l'on veut stimuler la croissance et réduire plus rapidement la pauvreté, il faut investir à plus grande échelle dans l'infrastructure et appuyer d'ambitieux programmes dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Nous nous félicitons des progrès accomplis par le Groupe de la Banque dans la mise en œuvre du Plan d'action pour l'infrastructure et du renforcement des partenariats public-privé pour mobiliser des ressources et avoir un impact maximum, notamment dans le cadre du Consortium africain pour l'infrastructure qui vient de se former. Nous appelons à la poursuite de l'élargissement et de l'augmentation de l'appui à la fourniture de services d'infrastructure et à l'élimination des obstacles en ce domaine, de manière à pouvoir satisfaire aux besoins des pays à faible revenu et à ceux des pays à revenu intermédiaire. À cet égard, nous attendons avec intérêt le rapport d'étape que nous soumettra la Banque lors de notre prochaine réunion sur l'impact qu'aurait sur la croissance et la réalisation des ODM la création d'un plus vaste espace budgétaire. La Banque poursuivra sa collaboration avec le FMI sur les aspects macroéconomiques de cette question.

9. Nous nous félicitons de l'examen de la conditionnalité de la Banque mondiale et nous approuvons les principes de bonne pratique proposés par la Banque pour rationaliser la conditionnalité et renforcer l'adhésion des pays aux programmes qu'ils ont eux-mêmes définis. Nous demandons qu'il soit procédé à un suivi régulier pour assurer l'application systématique de ces principes au niveau des pays et qu'un rapport d'étape nous soit présenté l'année prochaine. Nous nous félicitons également des travaux sur le renforcement des instruments du FMI à l'appui des pays membres à faible revenu, et appelons à un nouveau resserrement de la collaboration entre la Banque et le FMI en ce domaine.

10. Nous avons accueilli avec intérêt l'examen de l'approche de la Stratégie de réduction de la pauvreté mené conjointement par la Banque et le FMI et nous notons la mesure dans laquelle cette approche contribue à renforcer la maîtrise par les pays de leur programme de développement, à promouvoir la formulation de priorités et de politiques nationales claires et cohérentes pour stimuler la croissance et réduire la pauvreté, à améliorer les systèmes budgétaires et de suivi, et à recentrer l'attention sur l'obtention de résultats de développement. Nous notons que l'adhésion des pays, sur la base d'une large participation, est maintenant un

élément essentiel de cette approche. Nous notons également l'utilité que présente pour celle-ci les études diagnostiques menées par les pays, et notamment les analyses de l'impact des mesures sur la pauvreté et dans le domaine social. Mais, malgré tous les progrès accomplis, il sera nécessaire de poursuivre les efforts dans de nombreux pays pour renforcer les stratégies de réduction de la pauvreté et leur mise en œuvre. Les pays devront, quant à eux, notamment améliorer leurs politiques, la mobilisation de ressources intérieures, la gouvernance et la transparence, tandis que les bailleurs de fonds devront leur fournir un appui prévisible, bien aligné et harmonisé.

11. Nous appuyons les efforts déployés par la Banque mondiale, notamment par le biais du Fonds pour l'environnement mondial, pour aider ses pays membres à atténuer l'impact des changements climatiques et à s'y adapter, utiliser l'énergie de manière plus rationnelle et élargir l'accès à des sources d'énergies renouvelables et d'un bon rendement coût-efficacité ; nous nous félicitons aussi des efforts entrepris pour donner suite au plan d'action de Gleneagles en tenant au plus tôt des consultations pour identifier des mesures pragmatiques d'investissement et de financement de nature à promouvoir les objectifs de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Nous attendons avec intérêt le rapport qui nous sera soumis, pour notre prochaine réunion, sur les progrès accomplis en vue d'établir un dialogue avec les pays et les institutions partenaires et de créer un mécanisme pour les investissements.

12. Le Comité estime que la question du renforcement de la voix des pays en développement et en transition au sein de nos institutions revêt une importance cruciale. Nous poursuivons nos discussions dans le but de parvenir au consensus politique nécessaire en ce domaine, compte tenu des progrès accomplis dans le cadre de la révision des quotes-parts au FMI.

13. Le Comité exprime sa reconnaissance à M. Trevor Manuel, ministre sud-africain des Finances, pour les orientations et l'impulsion qu'il a su imprimer au Comité au cours des quatre dernières années en sa qualité de président et adresse également un accueil chaleureux à son successeur, M. Alberto Carrasquilla, ministre colombien des Finances et du Crédit Public. Le Comité exprime sa gratitude à M. James Wolfensohn qui a dirigé de manière exceptionnelle le Groupe de la Banque mondiale durant les dix dernières années et souhaite la bienvenue à M. Paul Wolfowitz qui a récemment assumé les fonctions de Président de la Banque mondiale et assiste à sa première réunion du Comité du développement, et lui adresse tous ses vœux de succès dans l'exercice de son nouveau mandat. Les ministres tiennent également à exprimer leurs vifs remerciements à M. Thomas Bernes arrivé à la fin de son mandat de Secrétaire exécutif du Comité du développement.

14. La date de la prochaine réunion du Comité, qui se tiendra à Washington, est fixée au 23 avril 2006.